

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 4 avril 2016, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller

Est absent : Bertin Cloutier, conseiller

Autre présence: Louis Paillé, Valérie Fiset, Jean-Yves Piché et Julie Veillette

RÉSOLUTION : 2016-04-093: Ouverture de la séance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unaniment d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-04-094 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unaniment d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles.

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016.
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et dépenses
6. Questions de l'assistance
7. Adoption du rapport financier et rapport de l'auditeur indépendant pour la Municipalité de Sainte-Thècle au 31 décembre 2015.

8. Location d'un photocopieur/soumissions reçues.
9. Demande de dérogation mineure pour le 203 rue des Hêtres à Sainte-Thècle.
10.
 - A) Rappel au travail des employés aux travaux publics.
 - B) Programme Desjardins Jeunes au travail.
 - C) Travaux pour la CJS pour la fin juin 2016.
 - D) Employés pour l'application du règlement des bateaux (Lac Croche et Lac du Jésusite)
 - E) Fermeture du débarcadère du lac Croche pour le Festival
11. Commission Scolaire de l'Énergie- demande d'appui
12. Adoption du règlement 329-2016 modifiant le règlement de stationnement.
13. Aménagement des espaces verts et jardinières (Soumissions ou de gré à gré)
14. Camp de jour de la saison estival et fixation des tarifs.
15. ADMQ congrès 2016.
16. Demande d'aide financière :
 - A) Club de patinage artistique les Cabrioles
 - B) Fondation du SSS de l'Énergie
 - C) Le Grand Bazar du printemps
 - D) De l'Association des Riverains du lac Vlimeux Inc.
17. Salle Aubin :
 - A) Concours de Lipsyng de l'école Masson
 - B) CDC de Mékinac/une rentrée scolaire accessible à toutes les familles
18. Formation :
 - A) Bibliothèque municipale/Salon des bambins
 - B) Rencontre Inter-CJS des comités locaux
 - C) APSAM/rencontre santé et sécurité du travail
19. Achat de calcium pour les routes en gravier.
20. Offre de service de Technic Alarme/Détecteur thermique
21. Analyse d'eau du Lac Croche
22. Dépenses pour le service d'incendie.
23. Demande Mathieu Vincent

24. Location du Pavillon Desjardins pour la journée
25. Demande de la Société généalogie de Québec/Armoirie
26. Période de questions de l'assistance
27. Affaires nouvelles:
 - A) Club de ski de fond le Geai Bleu/ projet FDT
27. Levée ou ajournement de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-04-095 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de février 2016

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en mars 2016

Ministère de développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques du Québec

Le MDDELCCCQ nous rappelle que nous avons jusqu'au 31 mars 2016 pour soumettre la déclaration annuel en eau potable.

Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire du Québec

Le MAMOT nous informe qu'un montant de 34 277.00\$ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond à la subvention PRECO rue Saint-Gabriel.

Le MAMOT nous informe que l'aide financière pour les travaux admissibles de la rue Saint-Jean et Lacordaire a été établie à 438 509 \$.

Arrakis Consultants Inc.

Arrakis Consultants nous envoie le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

La CPTAQ nous informe que la demande de Monsieur André Vandal est conforme à la Loi concernant la construction de sa nouvelle maison.

Femme de Mékinac

Les Femmes de Mékinac font un appel à tous pour se faire entendre lors de la journée internationale des Femmes 2016.

Héma Québec

Héma Québec nous remercie de notre aide pour l'organisation de la dernière collecte de sang. Cela a permis à 95 personnes sur 99 de faire don de sang.

Luma

Luma nous propose une journée d'initiation pour les jeunes du camp de jour cet été. Il a pour mission de promouvoir l'intégrité, le respect et l'honneur chez les jeunes de 6 à 16 ans par l'entremise d'activités sportives et créatives de type médiéval.

Relais pour la vie

L'équipe des Geais bleus 2016 nous remercie chaleureusement de notre appui apporté à cette cause qui leurs tiennent à cœur.

RÉSOLUTION : 2016-04-096: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de mars 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-04-097: Approbation des comptes

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de mars 2016 au montant de 297 176.84 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Mme. Jocelyne Gervais pose une question concernant la lettre d'Arrakis Consultants Inc. pour le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

Rés. 2016-04-098 : Rapport financier et rapport de l'auditeur indépendant pour la Municipalité de Sainte-Thècle au 31 décembre 2015

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié lequel annonçait que le rapport financier de la municipalité sera déposé à la séance du 4 avril 2016;

CONSIDÉRANT la présentation du rapport financier de la municipalité a été fait par Jérôme Sansregret, CGA de la firme comptable Désaulniers, Gélinas et Lanouette, s.e.n.c.r.l. comptables agréés au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le maire fait lecture du résumé du rapport financier de la municipalité au 31 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015 tel que présenté par Désaulniers, Gélinas et Lanouette, s.e.n.c.r.l. comptables agréés. Les revenus de fonctionnement et d'investissement se sont élevés à 3 673 566.00\$, les dépenses de fonctionnement, les autres activités financières et les éléments de conciliations à des fins fiscales ont atteint 3 582 810.00 \$ d'où un surplus de 90 756.00 \$ pour l'année 2015. Le surplus accumulé au 31 décembre 2015 est donc de 168 800.00\$ \$ et un fonds réservé de 130 042.00\$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-04-099: Location d'un photocopieur

CONSIDÉRANT les offres reçus pour le remplacement du photocopieur comme suit :

Compagnie	Marque	Modèle	Location 60 mois	copie noir couleur
Centre Bureautique	Canon	C5255	218.20\$/mois	0.0010 \$ 0.0790 \$
Le Groupe A&A	Konica	C554E	207.79\$/mois	0.0089 \$ 0.0690 \$
Docuflex	Ricoh	C5503	178.65\$/mois	0.0083 \$ 0.0670 \$
SBM	Sharp	MX5141N	238.33\$/mois	0.0090 \$ 0.0750 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte la soumission la plus basse soit celle de Docuflex pour la location d'un photocopieur couleur, imprimante, numériseur, télécopieur et réseau, de marque Ricoh modèle MP C5503 neuf au montant de 178.65 \$ par mois pour soixante mois, tel que décrit dans la soumission.
- Accepte le contrat de service de Docuflex au coût de 0.0083 \$, fixe pour 5 ans, pour chaque copie en noir et au coût de 0.067\$, fixe pour 5 ans, pour chaque copie en couleur, tel que décrit dans la soumission.

- Autorise le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité de contrat de location et de service pour ce photocopieur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-04-100: Demande de dérogation mineure pour le 203, rue des Hêtres à Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Monsieur Michel Saint-Amand concernant l'implantation du bâtiment principal situé à 7,52 mètres de la ligne avant lorsque le règlement de zonage prescrit 7,6 mètres, donc une dérogation de 0.08 mètre et l'implantation du bâtiment complémentaire situé à 0.95 mètres de la ligne latérale de terrain lorsque le règlement de zonage prescrit 1 mètre, donc une dérogation de 0.05 mètre;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et nous recommande de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure suivante pour le 203, rue des Hêtres à Sainte-Thècle :

- Accepte la dérogation mineure de 0.08 mètre pour l'implantation d'un bâtiment principal dans la ligne avant.
- Accepte la dérogation mineure de 0.05 mètre pour l'implantation d'un bâtiment complémentaire dans la ligne latérale du terrain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-04-101: Rappel au travail des employés aux travaux publics et les parcs

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Entérine l'embauche de Sylvain Magnan, préposés aux travaux publics, pour le 4 avril 2016.
- Autorise l'embauche de Normand Boutet et Michel Genois, préposé aux travaux publics, selon les besoins de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-04-102: Demande d'aide financière pour Desjardins – Jeunes au travail

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu

unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande une aide financière au Carrefour jeunesse-emploi dans le cadre du programme Desjardins-Jeunes au Travail pour deux emplois d'étudiants soit un pour le service d'animation des parcs et un pour l'entretien des parcs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-04-103: Offre de service de la Coop Jeunes à tout faire

CONSIDÉRANT l'offre de service de la Coop Jeunes à tout faire afin de faire l'entretien de gazon et autres travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- offre à la Coop Jeunes à tout faire les travaux suivants : tondre le gazon au Parc Lucien Lafrance, à Hôtel de Ville, à Promenade Laurent Naud, au coin Place Optimiste et les terrains de la rue Piché et ce à compter de la fin juin jusqu'à la fin août 2016.
- Autorise Louis Paillé, le directeur général à signer le contrat pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-04-104: Employés pour l'application du règlement des bateaux (Lac Croche et Lac du Jésusite)

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- mandate le comité de sélection pour l'embauche d'étudiants pour l'entretien des parcs de trouver, parmi les étudiants, des personnes qui se pourront faire appliquer le règlement des débarcadères à bateaux au Lac Croche et au Lac du Jésusite.
- Mandate l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour faire une surveillance sur les lacs Croche et du Jésusite afin de vérifier si les propriétaires d'embarcations ont leur vignette, leur permettant de circuler sur ces lacs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-04-105: Fermeture du débarcadère du lac Croche durant le Festival

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de fermer le débarcadère du lac Croche les 9 et 10 juillet 2016 pour la tenue du Festival des Lacs et Forêts.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Commission Scolaire de l'Énergie – demande d'appui

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 329-2016

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT NUMÉRO 240-2007 ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que le Conseil juge nécessaire d'adopter un règlement en matière de circulation des véhicules routiers, ainsi qu'en matière de stationnement, sur les chemins, terrains et autres endroits où le public est autorisé à circuler.

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'un AVIS DE MOTION du présent règlement a été donné le 7 mars 2016 ;

Rés. 2016-04-106 : EN CONSÉQUENCE, à la séance du Conseil tenue le 4 avril 2016, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par André Beaudoin et résolu que le règlement suivant soit adopté :

ARTICLE 1

L'annexe A du règlement 240-2007 est modifié comme suit :

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur un chemin public aux endroits et aux périodes où une signalisation indique une telle interdiction. Ces endroits sont:

POUR LA RUE SAINT-JEAN :

Rue St-Jean:

-À partir de l'intersection Saint-Jacques et Saint-Jean, côté sud (Foyer de Sainte-Thècle) sur une longueur de 60 mètres (VOIR CROQUIS).

-À partir de l'intersection Saint-Jacques et Saint-Jean, côté nord, sur une longueur de 20 mètres. (VOIR CROQUIS)

AJOUT LA L'ANNEXE A, LES MESURES TEMPORAIRES SUIVANTES :

a) Lorsque des travaux de construction, de voirie ou d'excavation sont effectués dans une rue ou chemin public ou à l'occasion d'incendie, d'événements spéciaux, de parade, procession, démonstration publique, accident ou dans tout autre cas où la chose est jugée nécessaire dans l'intérêt de la sécurité publique ou du bon ordre, le directeur de police ou tout autre membre du corps de police est autorisé à faire procéder à l'installation d'une signalisation routière, à fermer toute rue ou partie de rue et à détourner la circulation, à établir des rues à sens unique et/ou, si nécessaire, à prohiber ou à limiter le stationnement sur certaines rues;

b) Dans les cas d'événements spéciaux, la Ville pourra demander aux organisateurs dudit événement de procéder eux même à la fermeture des rues, et ce, suite à ce qu'un plan dûment approuvé de ladite fermeture ait été dûment approuvé par le directeur de police.

c) Lorsque les barrières mobiles ou des lanternes sont employées pour indiquer que le passage est interdit sur une rue, partie de rue ou chemin public, il est défendu au conducteur de véhicules et aux piétons de circuler ou de passer sur telle rue ou partie de rue fermée à la circulation; d) Il est défendu à toute personne non autorisée à le faire, de déplacer, renverser ou enlever les barrières, barricades ou lanternes ainsi placées pour contrôler ou diriger la circulation;

d) Lorsque des enseignes temporaires sont employées pour prohiber ou limiter le stationnement ou pour indiquer que la circulation ne devra se faire que dans un seul sens sur un chemin public ou partie de chemin public, il est défendu à tout conducteur :

i) de circuler avec un véhicule dans une direction contraire à celle indiquée;

ii) de stationner aux endroits prohibés; et/ou

iii) de stationner aux endroits où le stationnement est limité pour plus longtemps que la période de temps permise.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

Le présent règlement abroge tout règlement antérieur.

Alain Vallée
Maire

Louis Paillé
Secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION : 2016-04-107: Aménagement des espaces verts et la fourniture de jardinières

CONSIDÉRANT qu'il y a deux fournisseurs locaux pour effectuer l'aménagement des espaces verts et la fourniture de jardinières dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT que ces deux fournisseurs sont Paysagiste Claudette Piché et Centre Jardin Multi-Fleurs Enr.;

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande des soumissions à Paysagiste Claudette Piché et à Centre Jardin Multi-Fleurs Enr. :

- Pour la fourniture de fleurs, terre et engrais ainsi que l'entretien paysager pour la Promenade Laurent Naud, l'Hôtel de Ville, la Caserne, le parc Lucien Lafrance et à la Coop. Santé
- Pour la fourniture de fleurs dans les 4 bacs de la Promenade Laurent Naud, 2 balconnières pour le pont du chemin Saint-Michel Nord, 8 grosses jardinières pour les poteaux face à l'Hôtel de Ville et l'église ainsi que 34 jardinières régulières pour les poteaux et le parc Saint-Jean-Optimiste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-04-108: Participation animation et loisirs/ tarif 2016

CONSIDÉRANT que les localités de Mékinac chargent près de 200 \$ par enfant pour le service d'animation (camp de jour);

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire charger un montant d'inscription pour ce service afin d'améliorer les équipements et les activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle établisse les tarifs suivants pour le service d'animation saison estivale 2016 :

1 ° Les frais d'inscription pour les activités de 9h à 16h seront de 100 \$ pour le premier enfant, 75 \$ pour le deuxième enfant de la même famille, 50 \$ pour le troisième enfant de la même famille et gratuit pour les autres enfants de la même famille pour l'été dont les parents sont résidents et/ou propriétaires à Sainte-Thècle et ces montants sont doublés pour les enfants dont les parents ne sont pas résidents et n'ont pas de propriété à Sainte-Thècle. Le camp de jour débutera le 27 juin 2016 jusqu'au 12 août 2016 soit pour une période de sept (7) semaines. (Même famille ou même adresse civique).

2 ° offre de services au Parc Saint-Jean-Optimiste pour la saison estivale 2016, à savoir, un service de garde de 7h30 à 9h00 et de 16h00 à 17h30 moyennant sept (7 \$) dollars par jour par enfant.

3 ° Retard après 17h30, une pénalité de 1\$ aux 5 minutes sera imposée aux parents retardataires.

4 ° Tarif journalier pour le service d'animation pour la saison estivale 2016 :

- Tarif journalier : 12,00 \$ par jour
- Tarif à la semaine : 50.00 \$ par semaine.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-04-109: ADMQ congrès 2016

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur général à assister au congrès 2016 de l'ADMQ qui se tiendra à Québec les 15, 16 et 17 juin 2016. Les frais d'inscription et de séjour seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-04-110: Demande d'aide financière du Club de patinage artistique les Cabrioles

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 50 \$ pour la réalisation de l'activité «Lauréats Katleen-Bouchard» organisé par le Club de patinage artistique les Cabrioles.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-04-111: Demande d'aide financière de la Fondation du SSS de l'Énergie

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 100 \$ à la Fondation de la SSS de l'Énergie pour l'achat d'équipements dédiés aux personnes en perte d'autonomie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-04-112: Demande d'aide financière du Grand Bazar du printemps

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte les demandes suivantes du Grand Bazar du printemps :

- Faire les photocopies gratuitement des différents formulaires.

- Autorise de faire des lignes et de numéros sur la rue du Centenaire, identifiant les emplacements.
- La Fourniture de matériels nécessaires lors de la journée de la vente de garage.
- La publicité dans le bulletin municipal pour ce Grand Bazar.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-04-113: Demande d'aide financière de l'Association des Riverains du lac Vlimeux Inc.

CONSIDÉRANT que l'Association des Riverains du lac Vlimeux Inc. désire améliorer le chemin du tour du lac Vlimeux entrée nord;

CONSIDÉRANT qu'il nous demande une aide financière pour effectuer des travaux sur ce chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 300 \$ à l'Association des Riverains du lac Vlimeux Inc. pour l'amélioration du chemin Lac Vlimeux entrée nord.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-04-114: Demande de la salle Aubin pour le concours de Lipsyng de l'école Masson

CONSIDÉRANT qu'à chaque année l'école Masson organise un concours de Lipsyng et nous demande l'utiliser la salle Aubin pour cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la salle Aubin pour le concours de Lipsyng de l'école Masson qui aura lieu le 22 avril 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-04-115: Demande de la salle Aubin du CDC de Mékinac/ Une rentrée scolaire accessible à tous les familles de Mékinac

CONSIDÉRANT que la CDC de Mékinac organise «Une rentrée scolaire accessible à toutes les familles de Mékinac» qui contribue à alléger le stress occasionné par l'achat de fournitures scolaires des familles;

CONSIDÉRANT que la CDC de Mékinac désire organiser cette activité dans la salle Aubin et nous demande de leur commanditer pour cette journée par le prêt de la salle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la salle Aubin au comité organisateur d'une rentrée scolaire accessible à tous les familles de Mékinac afin d'offrir aux parents le matériel scolaire de leur (s) enfant (s) à prix modique. Cette activité aura lieu le 29 juin 2016 dans la salle Aubin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-04-116: Activité de formation/Bibliothèque municipale – Salon des Bambins

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la responsable de la bibliothèque municipale, Madame Diane Proulx, à assister au Salon des bambins qui aura lieu le 24 mai 2016 à l'école secondaire Paul-Jejeune. Les frais d'inscription et de transport seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-04-117: Activité de formation/Rencontre Inter-CJS des comités locaux

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la directrice des projets spéciaux, Madame Julie Veillette, à assister à la rencontre Inter-CJS des comités locaux qui aura lieu le 5 avril 2016 à Trois-Rivières. Les frais de transport seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-04-118: Activité de formation/APSAM – rencontre santé et sécurité du travail

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur des travaux publics, Monsieur Jean-Yves Piché, à assister à la rencontre santé et sécurité du travail (SST) organisée par l'APSAM et qui aura lieu le 18 mai 2016 à Bécancour. Les frais d'inscription et de transport seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-04-119 : Achat de calcium pour les routes en gravier

CONSIDÉRANT que la municipalité ne dépense pas 25 000 en fourniture de calcium pour les routes en gravier, elle peut accorder le contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Marcel Guimond et Fils pour l'achat, le transport, le chargement et déchargement ainsi que l'épandage contrôlé électroniquement par système Dickie Johns, de 12 tonnes de chlorure de calcium au coût de 745.00 \$ la tonne pour un total de 8 940.00 \$ plus les taxes pour les routes en gravier de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-04-120: Offre de service de Technic Alarme/Détecteur thermique

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Technic Alarme pour fournir et installé un détecteur thermique dans la salle électrique au sous-sol de l'Hôtel de Ville de Sainte-Thècle au montant de 611.03 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-04-121: Analyse d'eau du Lac Croche

CONSIDÉRANT que le MDDECL nous recommande d'effectuer l'échantillonnage du lac Croche durant 3 années consécutives pour connaître l'état de ce lac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la prise des échantillons prévus pour mesurer le phosphore total trace, la chlorophylle a et le carbone organique dissous dans le lac Croche afin d'être analysée par le Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques au coût de 372 \$ par prélèvement et ce pour trois années consécutives.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-04-122: Dépenses du service d'incendie

CONSIDÉRANT que le directeur du service d'incendie de la SISEM nous demande la permission d'acheter certains équipements et d'autoriser une formation pour un pompier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Autorise l'inscription le pompier Yves Mongrain-St-Laurent à assister à la formation de matières dangereuses opération qui se tiendra à Portneuf. Le coût de l'inscription, le transport, les repas et son salaire sera à la charge de la municipalité pour un coût d'environ 1 900 \$.
- Autorise l'achat d'un support, d'une lampe de scène, de renouvellement de petit outils et le renouvellement d'uniformes pour un coût d'environ 1 920 \$ plus les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-04-123: Demande de Mathieu Vincent

CONSIDÉRANT que Mathieu Vincent a gagné un terrain du gouvernement au lac Vlimeux;

CONSIDÉRANT que Mathieu Vincent, comme les 6 autres propriétaires de terrain au lac Vlimeux, a versé à la municipalité de Sainte-Thècle un montant de 1 000 \$ pour participer à la construction du chemin menant à ces terrains;

CONSIDÉRANT que Mathieu Vincent a décidé de mettre fin à son bail avec le gouvernement et il nous réclame sa participation de 1 000 \$;

CONSIDÉRANT que Mathieu Vincent pouvait vendre son bail à une autre personne et ainsi récupérer ce montant de 1000 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité a effectué les travaux et que l'argent a été dépensé dans le nouveau chemin du lac Vlimeux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse de rembourser la montant de 1 000 \$ versé par Mathieu Vincent comme participation à la construction du chemin du lac Vlimeux, tel qu'il avait été convenu afin de desservir ces nouveaux terrains.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-04-124: Location du Pavillon Desjardins pour la journée

CONSIDÉRANT que des personnes nous demandent de pouvoir disposer du Pavillon Desjardins durant toute la journée;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit statuer sur un tarif à la journée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle fixe le tarif de 200 \$ taxes incluses pour la location du Pavillon Desjardins pour une journée complète soit le dîner et le souper.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-04-125: Demande de la Société généalogie de Québec/Armoirie

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur général à transmettre les informations sur les armoiries de la municipalité à la Société de généalogie de Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

J. Bordeleau demande quand seront nettoyés les trottoirs.

Claude Lesieur demande s'il y aura des travaux d'infrastructure en 2016 et parle des vignettes à bateau.

Jocelyne Gervais s'informe sur les vignettes à bateau.

Affaires Nouvelles :

A) Club de ski de fond le Geai Bleu/ projet FDT

RÉSOLUTION : 2016-04-126: Club de ski de fond le Geai Bleu/Demande de projet dans le cadre du Fonds de développement du territoire

CONSIDÉRANT que le club de ski de fond le Geai Bleu désire mettre à niveau de leurs sentiers et faire l'acquisition d'un VTT et d'une motoneige;

CONSIDÉRANT que le club de ski de fond dessert une cliente régionale;

CONSIDÉRANT que la bâtisse du club de ski de fond appartient à la municipalité;

CONSIDÉRANT que le club de ski de fond le Geai Bleu en collaboration avec la municipalité souhaite obtenir une aide financière dans le cadre du Fonds de développement du territoire;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Autorise la directrice des projets spéciaux, Julie Veillette à déposer pour et au nom de la municipalité une demande d'aide financière à la MRC de Mékinac dans le cadre du Fonds de développement du territoire volet régional afin d'aménager les sentiers du club de ski de fond et pour l'achat d'un VTT et d'une motoneige.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-04-127: Levée de la séance

À 20h36, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et résolu à

l'unanimité de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorier